

LES PLÂTRIÈRES DE ROVIGO

Société constituée le 10 décembre 1925 p. 99 ans.

LES PLÂTRIÈRES DE ROVIGO

Société en commandite par actions. au capital de 1,71 MF.

Siège : Alger, 1, r. Tirman

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 421)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 10 actions.

TORP (Nils), 157, chemin du Télémly, Alger ;

MAGNE (Georges), 1, r. Tirman, Alger ;

PETERSEN (Jorgen), 2, bd Carnot, Alger.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

FORNÈS (Camille), 3, rue Thuillier, Alger.

Objet. — L'expl. des plâtrières de Rovigo et ttes autres carrières et mines.

Capital social. — À l'origine, 0,775 fr., divisé en 775 act. de 1.00 fr. ; porté à 1.710.000 fr. en juillet 1926.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % aux act. à titre de premier divid. ; 50 % au conseil d'adm. Le solde est réparti entre ttes les act. Ttf, l'A.G.O., sur la proposition du conseil d'adm., a le droit de décider le prélèvement sur la portion des bénéf. revenant aux actionn., des sommes qu'elle juge convenables de fixer, etc.
